

AVIS PUBLIC est par la présentes donné par le soussigné, Christian Riopel, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or :

- **QUE** lors de sa séance ordinaire tenue le 21 septembre 2022, le conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) de La Vallée-de-l'Or a procédé à l'adoption du projet de règlement # 356-08-22 visant à modifier le schéma d'aménagement et de développement (schéma) adopté par le règlement # 213-02-05 ;

- **QUE** le projet de règlement apporte des modifications au schéma sur les éléments suivants :
 - Diverses corrections et ajouts mineurs sans impacts sur la réglementation d'urbanisme des villes et municipalités;
 - Mise à jour de la définition d'un abri sommaire pour ajuster la superficie dans la zone agricole;
 - Autoriser la villégiature dans l'affectation rurale à Senneterre-paroisse (seulement sur certains plans d'eau);
 - Autoriser les services de garderie et les centres de petite enfance à même l'affectation industrielle;
 - Modification à la définition de l'industrie légère en lien avec les scieries ne détenant aucun droit de coupe, mais possédant un permis de transformation;
 - Ajout de Kitcisakik dans les territoires d'intérêt historique;
 - Correction d'une norme du tableau A5 « Type de projet »
 - Agrandir l'affectation rurale à l'est de Malartic (le long de la route 117);
 - Agrandir l'affectation industrielle à l'ouest de Malartic à même l'affectation urbaine;
 - Ajouter une affectation rurale pour le secteur de la rue Beaupré à Rivière-Héva;
 - Ajouter une affectation rurale industrielle au sud de Rivière-Héva (secteur du lac Mourier);
 - Modification de l'affectation de rurbanisation du secteur de Val-Senneville à Val-d'Or;
 - Agrandir l'affectation industrielle à l'entrée Est de Val-d'Or (le long de la route 117);

- Agrandir légèrement l'affectation rurale dans le secteur de Vassan à Val-d'Or (le long de la route 111)
 - Agrandir l'affectation multifonctionnelle de Senneterre-paroisse (le long de la route 113, au nord du périmètre urbain de Senneterre-ville);
 - Corriger les limites de l'îlot déstructuré du lac Blouin.
-
- **QUE** conformément à l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC de La Vallée-de-l'Or tiendra une **assemblée publique** le 23 novembre 2022 à 11 h, au siège social de la MRC, situé au 42, place Hammond, Val-d'Or, afin d'expliquer le contenu du projet de règlement et ses principaux effets sur le territoire de chaque municipalité visée ;
 - **QUE** le projet de règlement peut être consulté au bureau la MRC de La Vallée-de-l'Or.

SIGNÉ à Val-d'Or, ce 2^e jour du mois de novembre 2022.

Christian Riopel
Directeur général et greffier-trésorier